



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	18	03	11

*Séance du 11 décembre 2023 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire.
Convocation du 5 décembre 2023.*

PRESENTS : Mmes ADAMY - RUSSELLO - IDIZ - ANANICZ - FRANGIAMORE - KHOUMRI - PIESTA - KERMAOUI.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS - KLASEN - BOUMEKIK - RAHAOUI - BAHFIR - ESTRADA - MILIOTO.

PROCURATIONS : Mme BECKENDORF - MM. OURIAGHLI - EGLOFF qui ont donné procuration respectivement à Mme RUSSELLO - MM. USAI - BAHFIR.

ABSENTS EXCUSES : Mmes TUSCHL - HARRATH - MANGIONE - M. PODBOROCZYNSKI.

ABSENTS : Mmes YILDIRIM - CHEBLI - MM. LA LEGGIA - ELHADI.

21 - Modification du tableau des effectifs des emplois communaux

Rapporteur : Mauro USAI

Exposé des motifs :

Compte-tenu des évolutions de carrière à intervenir début 2024 (avancement de grade, départ à la retraite, fin de disponibilité), il y a lieu de procéder à l'actualisation du tableau des effectifs des emplois communaux comme indiqué ci-dessous :

- ajout de 3 postes d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet à compter du 25/1/2024 ;
- ajout d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe au 1/1/2024 ;
- suppression d'un poste d'adjoint administratif au 1/1/2024 ;
- suppression d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (départ retraite) ;
- suppression d'un poste d'ATSEM principal 2^{èm} classe à 91% (suite départ retraite) ;
- suppression d'un poste d'ATSEM principal 1^{ère} classe à 81% (suite départ retraite) ;
- ajout d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe (fin de disponibilité et retour de l'agent en 2024).

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le conseil municipal :

Approuve la modification du tableau des effectifs des emplois communaux (**ci-joint**) comme indiquée ci-dessus et charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document relatif à ces décisions. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des cadres d'emplois modifiés seront inscrits au budget 2024.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire
Laurent KLEINHENTZ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »

Le nouveau tableau des effectifs des emplois communaux s'établit donc comme suit

EMPLOIS PERMANENTS		
EMPLOIS PERMANENTS	DENOMINATION	NOMBRE DE POSTES
Filière administrative Temps complet	Attaché	03
	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	03
	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	01
	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	10
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	01+1
	Adjoint administratif	04
Filière administrative temps non complet	Adjoint administratif	1
Filière technique temps complet	Technicien principal 1 ^{ère} classe	01
	Technicien principal 2 ^{ème} classe	01
	Agent de maîtrise principal	02
	Agent de maîtrise	02
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	07+3
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	10-3-1
Filière Médico-sociale	Adjoint technique	08
	Infirmière	01
	Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	02
	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles 81%	05-1
	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles TC	01
	Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles 91%	02
Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe (temps non complet 81 %)	03	
ASEM principal 2 ^{ème} classe TNC (91%)	01-1	
Police Municipale	Gardien brigadier-chef	02
Filière sportive	Opérateur principal de 1 ^{ère} classe des activités physiques et sportives	01
Filière animation et activités périscolaires	Adjoint d'animation TC	03
	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	01
	Adjoint d'animation 81%	01
	Adjoint d'animation 91%	02
	Adjoint d'animation TNC	02

EMPLOIS NON PERMANENTS		
Filière administrative	Rédacteur / adjoint administratif	2
Filière technique	Adjoint technique	1
Filière animation	Adjoint d'animation TNC	4